

Image not found or type unknown



Caf concubinage oubli

Par **Amelj78**, le **24/06/2024 à 21:08**

Bonjour ,

il y a deux semaines j'ai reçu un contrôle caf car mes ressources pour déclaration trimestrielle étaient selon eux anormalement bas... j'ai rempli le contrôle caf et ai expliqué que c'était du à mon accident travail. Jusque là tout va bien.

Cependant en vérifiant mon profil je me suis aperçue que j'avais oublié de communiquer à la caf le fait que je vivais en concubinage depuis avril 2023 soit un an. J'ai tout de suite fait la modification. Depuis les droits sont suspendus et on m'a demandé des documents par rapport à mon compagnon chose que j'ai faite. Seulement mon conjoint n'est pas allocataire de la caf et nous déclarons tout séparément. Je voulais savoir si il y a un risque de ton perçu a verser meme si mon compagnon n'est pas allocataire?

J'ai fais un courrier à la caf leur expliquant le pourquoi du comment cet oubli mais je ne sais pas si il servira a grand chose...

merci à vous

Par **tomrif**, le **24/06/2024 à 21:13**

bonjour,

quelles prestations sociales touchez-vous ?

Par **Amelj78**, le **24/06/2024 à 21:14**

Bonjour je touche la prime d'activité

Par **tomrif**, le **24/06/2024 à 21:20**

le montant de prime dépend des ressources de toutes les personnes du foyer. si votre compagnon n'a pas de ressource, alors, vous n'avez pas perçu assez de prime. par contre, il y aura bien un trop perçu s'il travaille.

vous pouvez simuler sur <https://www.ma-prime-activite.fr/montants-couple-sans-enfants>

Par **Amelj78**, le **24/06/2024 à 23:20**

Merci de votre réponse...

La sentence est tombée ce soir j'ai 1800 euros à rembourser pour un fâcheux oubli... il me font un plan de remboursement à 581 euros par mois mais il m'est impossible de payer une telle somme... puis je négocier ce plan de remboursement ?

Merci à vous

Par **Marck.ESP**, le **25/06/2024 à 06:37**

Bienvenue sur notre forum,

Concernant notamment le montant, il faut déjà vous fier au barème, je vous invite à lire ceci...:

<https://www.aide-sociale.fr/caf-trop-percu/#bareme>

Concernant vos difficultés, il faut très rapidement négocier, mais ne proposez pas un montant trop bas, il sera refusé...

[**Beneficier_dun_echeancier**](#)